Ville de Candiac

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 28 août 2017, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents :

Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Thérèse Gatien
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Dyotte

Sont aussi présents :

Monsieur David Johnstone, directeur général
Monsieur Marc Rouleau, directeur général adjoint et directeur, Service du développement
Madame Edith Collard, assistante-greffière

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

0. NOMINATION GREFFIÈRE TEMPORAIRE

17-08-01 NOMINATION GREFFIÈRE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la greffière par intérim est absente pour la séance ordinaire du 28 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* permet la nomination d'une assistante-greffière pour la séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme madame Édith Collard, technicienne juridique, Services juridiques, afin qu'elle agisse à titre d'assistante-greffière pour la séance ordinaire du 28 août 2017.

INITIALES DU MAIRE
007811
INITIALES DU GREFFIER

Ville de Candiac

1. CONSEIL MUNICIPAL

17-08-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption - procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017

1.3. Participation - tournoi de golf - Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon

1.4. Aide financière - paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge

2. DIRECTION GÉNÉRALE

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

4.1. Dépôt - rapport des déboursés - juillet 2017

4.2. Dépôt - certificat d'adjudication de l'émission d'obligations - 19 juillet 2017 - vente d'obligations par soumissions publiques

5. SERVICES JURIDIQUES

6. SERVICE DES LOISIRS

6.1. Autorisation de signature - mandataire - collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018 - ministère de la Culture et des Communications du Québec

6.2. Aide financière - athlètes

6.3. Aide financière - Complexe Le Partage

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 4 juillet au 28 août 2017

7.2. Autorisation de signature - lettre d'entente BA-2017-04 relative à une prime de disponibilité, division Prévention, Service de sécurité incendie Candiac/Delson

INITIALES DU MAIRE
007812
INITIALES DU GREFFIER

7.3. Autorisation de signature - lettre d'entente BA-2017-06 relative à la mise à jour de la liste d'ancienneté

7.4. Autorisation de signature - lettre d'entente BU-2017-08 relative à la modification de dates d'ancienneté pour fins de calcul de vacances seulement

7.5. Autorisation de signature - lettre d'entente BU-2017-09 relative à l'attribution du poste d'homme à tout faire, classe 1, Service des travaux publics, et à l'affichage du poste d'homme à tout faire - parcs et patinoires, Service des travaux publics

7.6. Autorisation de signature - lettre d'entente BU-2017-10 relative à l'attribution du poste d'homme à tout faire - parcs et patinoires, Service des travaux publics, et à l'affichage du poste d'homme à tout faire, classe 3, Service des travaux publics

7.7. Mutation - col bleu régulier - homme à tout faire, classe 1, Service des travaux publics

7.8. Mutation - col bleu saisonnier régulier - homme à tout faire - parcs et patinoires, Service des travaux publics

7.9. Désignation - Comité d'équité salariale

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

10.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - Comité consultatif d'urbanisme - 11 juillet 2017

10.2. Approbation - demandes de P.I.I.A. - Comité consultatif d'urbanisme - 15 août 2017

10.3. Demande de dérogations mineures - 3, rue Laurier

10.4. Demande de dérogations mineures - 82, avenue Augustin

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

11.1. Renouvellement de contrat - travaux de déneigement des secteurs D et T - années 2017-2018 - appel d'offres 1645-TP

11.2. Renouvellement - location 124, rue Paul-Gauguin, Candiac

11.3. Octroi de contrat - réfection du pavage sur le site de la patinoire Montcalm - appel d'offres 1754-TP

INITIALES DU MAIRE
007813
INITIALES DU GREFFIER

11.4. Octroi de contrat - travaux de peinture des compartiments d'entreposage au garage municipal - appel d'offres 1755-TP

11.5. Octroi de contrat - travaux d'aménagement des îlots de verdure - appel d'offres 1757-TP

11.6. Autorisation - transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

12.1. Avis de motion - Règlement 1393 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la ville

12.2. Avis de motion - Règlement 4999-009 modifiant le Règlement 4999 relatif au plan d'urbanisme afin d'augmenter le nombre d'étages pour le cadre bâti situé sur le boulevard de l'Industrie au programme particulier d'urbanisme intitulé « Requalification de la portion sud du parc industriel Montcalm »

12.3. Adoption du projet - Règlement 4999-009 modifiant le Règlement 4999 relatif au plan d'urbanisme afin d'augmenter le nombre d'étages pour le cadre bâti situé sur le boulevard de l'Industrie au programme particulier d'urbanisme intitulé « Requalification de la portion sud du parc industriel Montcalm »

12.4. Avis de motion - Règlement 5000-033 modifiant le Règlement 5000 de zonage afin d'agrandir les limites de la zone C-139 à même la zone C-138 et une partie de la zone H-140, d'abroger la grille des usages et normes de la zone C-138, de modifier les grilles des usages et des normes des zones C-139 et H-140

12.5. Adoption du premier projet - Règlement 5000-033 modifiant le Règlement 5000 de zonage afin d'agrandir les limites de la zone C-139 à même la zone C-138 et une partie de la zone H-140, d'abroger la grille des usages et normes de la zone C-138, de modifier les grilles des usages et normes des zones C-139 et H-140

12.6. Adoption du premier projet de résolution - PPCMOI 111 238 relatif à l'agrandissement du bâtiment commercial sur les lots 2 094 002 et 2 347 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, en vertu du Règlement 5008 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

12.7. Adoption - Règlement 5000-032 modifiant le Règlement 5000 de zonage afin de corriger une disposition sur les règles d'interprétation des usages permis, d'abroger le calcul de la marge de recul obligatoire, d'ajouter une disposition relative au calcul du pourcentage des matériaux, de réduire le pourcentage d'ouverture minimal

INITIALES DU MAIRE
007814
INITIALES DU GREFFIER

exigé pour la façade principale et la façade arrière d'un bâtiment contigu situé dans les zones H-153, H-432, H-435, H-436 et H-437, d'augmenter le niveau maximum autorisé du plancher du rez-de-chaussée et du toit d'un stationnement par rapport au niveau du centre de la rue dans la zone H-153, d'autoriser les panneaux solaires sur les façades d'un bâtiment principal pour les usages industriels, d'autoriser les systèmes de géothermie pour toutes les classes d'usages et de modifier les grilles des usages et normes des zones H-153 et H-542

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-08-03 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que l'assistante-greffière est ainsi dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017.

17-08-04 PARTICIPATION - TOURNOI DE GOLF - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0431:

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon sollicite une aide financière de la Ville de Candiac pour la tenue de son tournoi de golf annuel qui aura lieu le mercredi 13 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon a comme mission de préconiser, par des moyens dynamiques, les échanges entre ses membres afin de leur permettre de développer des occasions d'affaires et de promouvoir l'achat local;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a prévu à son budget un montant afin de venir en aide aux organismes de son territoire ou de la région qui viennent en aide aux Candiacois;

INITIALES DU MAIRE
007815
INITIALES DU GREFFIER

CONSIDÉRANT l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à toute municipalité locale d'accorder une aide pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'achat de trois billets pour le coquetel et le souper du tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon, pour le maire Normand Dyotte, la conseillère Thérèse Gatien et le conseiller Daniel Grenier, au coût total de 297 $, plus toutes taxes applicables.

17-08-05 AIDE FINANCIÈRE - PAROISSE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0438;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté chrétienne Saint-Marc de Candiac, paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge, sollicite une aide financière de la Ville de Candiac pour la tenue d'une célébration des anniversaires de mariage, qui se tiendra le 1er octobre 2017 au Complexe Roméo-V.-Patenaude;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a prévu à son budget un montant afin de venir en aide aux organismes de son territoire ou de la région qui viennent en aide aux Candiacois;

CONSIDÉRANT l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à toute municipalité locale d'accorder une aide pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde une aide financière de 300 $ à la Communauté chrétienne Saint-Marc de Candiac, paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge, pour la tenue d'une célébration des anniversaires de mariage qui se tiendra le 1er octobre 2017.

INITIALES DU MAIRE
007816
INITIALES DU GREFFIER

2. DIRECTION GÉNÉRALE

Ville de Candiac

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

17-08-06 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS - JUILLET 2017

Conformément aux articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* et aux articles 8.3 et 8.4 du *Règlement 1328 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire et à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, la trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu du règlement pour le mois de juillet 2017, pour un total de 4 698 816,91 $.

La période couverte par ce rapport est du 23 juin au 31 juillet 2017 inclusivement.

17-08-07 DÉPÔT - CERTIFICAT D'ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS - 19 JUILLET 2017 - VENTE D'OBLIGATIONS PAR SOUMISSIONS PUBLIQUES

Conformément au R*èglement 1156 concernant la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder des contrats de financement à la personne qui y a droit*, la trésorière dépose au conseil un rapport de l'adjudication pour l'émission d'obligations pour un montant de 14 287 000 $ à la Financière Banque Nationale inc., au coût réel de 2,67087 %, pour des échéances entre 2018 et 2027.

5. SERVICES JURIDIQUES

6. SERVICE DES LOISIRS

17-08-08 AUTORISATION DE SIGNATURE - MANDATAIRE - COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2017-2018 - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0207;

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-18 autorisant madame Patricia Lemieux, chef de division, Bibliothèque, Service des loisirs, à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018;

INITIALES DU MAIRE
007817
INITIALES DU GREFFIER

CONSIDÉRANT l'obligation de madame Lemieux de signer d'autres documents relatifs à cette demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise madame Patricia Lemieux, chef de division, Bibliothèque, Service des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018.

17-08-09 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0422;

CONSIDÉRANT l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à toute municipalité locale d'accorder une aide pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les athlètes ou entraîneurs ci-après nommés sollicitent une aide financière de la Ville de Candiac pour leur participation aux différents événements mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde une aide financière à chaque participant à un événement athlétique, à savoir :

Événement	***Montant***	***Nom du participant***
Festival 14 ans et moins féminin division 2, Volleyball Québec, du 1er au 2 avril 2017, à Joliette (Québec)	150 $	Madame Léanne Rémillard
Championnats interrégionaux de hockey, Junior A, du 6 au 9 avril 2017, à Rouyn-Noranda (Québec)	150 $	Monsieur Mathieu Boileau Monsieur Cédric Champagne

INITIALES DU MAIRE
007818
INITIALES DU GREFFIER

Ville de Candiac

Événement	*Montant*	*Nom du participant*
Championnats interrégionaux de hockey, Junior A, du 6 au 9 avril 2017, à Rouyn-Noranda (Québec)	225 $	Monsieur Stéphane Boileau
Championnat provincial scolaire de basketball benjamin, Réseau du sport étudiant du Québec, du 7 au 9 avril 2017, à Montréal (Québec)	75 $	Monsieur François Gonthier
Championnat provincial scolaire de basketball benjamin, Réseau du sport étudiant du Québec, du 7 au 9 avril 2017, à Montréal (Québec)	150 $	Madame Élodie Garneau
The 2017 World Cheerleading Championships, du 26 au 28 avril 2017, à Orlando (Floride)	500 $	Madame Mathilde Plante
The Summit Varsity All Star Cheerleading Championship, du 5 au 7 mai 2017, à Orlando (Floride)	500 $	Madame Rosalie Plante
Championnat provincial scolaire de flag football (RSEQ Montréal), du 10 au 11 juin 2017, à Montréal (Québec)	150 $	Monsieur William Bissonnette
Championnat national de volleyball intérieur, catégorie 14U, division Est, du 4 au 7 mai 2017, à Ottawa (Ontario)	225 $	Monsieur Éric Coulombe
Championnat canadien de hockey sur luge 2017, du 12 au 14 mai 2017, à Boucherville (Québec)	300 $	Monsieur Thierry Grégoire
Coupe provinciale 2017, gymnastique artistique, gymnastique rythmique, trampoline, du 12 au 14 mai 2017, à Terrebonne (Québec)	150 $	Madame Ella Pike
Coupe du monde junior de tir, du 22 au 29 juin 2017, à Suhl (Allemagne)	500 $	Madame Arianne Dubreuil
USA Team Handball Residency Program, du 9 au 12 juin 2017, à Auburn (États-Unis)	500 $	Monsieur Mathieu Rousselle

17-08-10 AIDE FINANCIÈRE - COMPLEXE LE PARTAGE

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0432;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe Le Partage sollicite une aide financière de la Ville de Candiac pour la tenue de son 20e anniversaire de fondation, qui aura lieu le 28 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a prévu à son budget un montant afin de venir en aide aux organismes de son territoire ou de la région qui viennent en aide aux Candiacois;

INITIALES DU MAIRE
007819
INITIALES DU GREFFIER

CONSIDÉRANT l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à toute municipalité locale d'accorder une aide pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT l'article 4.1 du *Guide des loisirs* de la Ville de Candiac qui permet d'accorder une aide financière ponctuelle lors de la fête de fondation d'un organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde une aide financière de 300 $ au Complexe Le Partage pour la tenue de son 20e anniversaire de fondation, qui aura lieu le 28 septembre 2017.

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

17-08-11 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 4 JUILLET AU 28 AOÛT 2017

Conformément à l'article 4.4 du *Règlement 1328 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire et à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, la directrice, Service des ressources humaines, dépose la liste des personnes engagées en vertu du règlement pour la période du 4 juillet au 28 août 2017.

17-08-12 AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE BA-2017-04 RELATIVE À UNE PRIME DE DISPONIBILITÉ, DIVISION PRÉVENTION, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols blancs de la Ville de Candiac en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur, Service de sécurité incendie Candiac/Delson et de madame Julie Legault, directrice, Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

INITIALES DU MAIRE
007820
INITIALES DU GREFFIER

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les conditions de la lettre d'entente BA-2017-04 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, relative à une prime de disponibilité, division Prévention, Service de sécurité incendie Candiac/Delson;

QUE le maire ou la mairesse suppléante, la greffière par intérim et la directrice, Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente.

17-08-13 AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE BA-2017-06 RELATIVE À LA MISE À JOUR DE LA LISTE D'ANCIENNETÉ

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols blancs de la Ville de Candiac en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Julie Legault, directrice, Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les conditions de la lettre d'entente BA-2017-06 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, relative à la mise à jour de la liste d'ancienneté;

QUE le maire ou la mairesse suppléante, la greffière par intérim et la directrice, Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente.

17-08-14 AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE BU-2017-08 RELATIVE À LA MODIFICATION DE DATES D'ANCIENNETÉ POUR FINS DE CALCUL DE VACANCES SEULEMENT

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols bleus de la Ville de Candiac en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Julie Legault, directrice, Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

INITIALES DU MAIRE
007821
INITIALES DU GREFFIER

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les conditions de la lettre d'entente BU-2017-08 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, relative à la modification de dates d'ancienneté pour fins de calcul de vacances seulement;

QUE le maire ou la mairesse suppléante, la greffière par intérim et la directrice, Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente.

17-08-15 AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE BU-2017-09 RELATIVE À L'ATTRIBUTION DU POSTE D'HOMME À TOUT FAIRE, CLASSE 1, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, ET À L'AFFICHAGE DU POSTE D'HOMME À TOUT FAIRE - PARCS ET PATINOIRES, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols bleus de la Ville de Candiac en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Julie Legault, directrice, Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les conditions de la lettre d'entente BU-2017-09 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, relative à l'attribution du poste d'*homme à tout faire*, classe 1, Service des travaux publics, et à l'affichage du poste d'*homme à tout faire - parcs et patinoires*, Service des travaux publics;

QUE le maire ou la mairesse suppléante, la greffière par intérim et la directrice, Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente.

17-08-16 AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE BU-2017-10 RELATIVE À L'ATTRIBUTION DU POSTE D'HOMME À TOUT FAIRE - PARCS ET PATINOIRES, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, ET À L'AFFICHAGE DU POSTE D'HOMME À TOUT FAIRE, CLASSE 3, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols bleus de la Ville de Candiac en vigueur;

INITIALES DU MAIRE
007822
INITIALES DU GREFFIER

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Julie Legault, directrice, Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les conditions de la lettre d'entente BU-2017-10 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, relative à l'attribution du poste d'*homme à tout faire - parcs et patinoires*, Service des travaux publics, et à l'affichage du poste d'*homme à tout faire*, classe 3, Service des travaux publics;

QUE le maire ou la mairesse suppléante, la greffière par intérim et la directrice, Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente.

17-08-17 MUTATION - COL BLEU RÉGULIER - HOMME À TOUT FAIRE, CLASSE 1, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Sébastien Lévesque, directeur, Service des travaux publics, et de madame Julie Legault, directrice, Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme monsieur Philippe Lefebvre au poste d'*homme à tout faire*, classe 1, Service des travaux publics, col bleu régulier, à compter du 29 août 2017, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377.

17-08-18 MUTATION - COL BLEU SAISONNIER RÉGULIER - HOMME À TOUT FAIRE - PARCS ET PATINOIRES, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Sébastien Lévesque, directeur, Service des travaux publics, et de madame Julie Legault, directrice, Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

INITIALES DU MAIRE
007823
INITIALES DU GREFFIER

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme monsieur Emmanuel Lortie au poste d'*homme à tout faire - parcs et patinoires*, Service des travaux publics, col bleu saisonnier régulier, à compter du 29 août 2017, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377.

17-08-19 DÉSIGNATION - COMITÉ D'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'équité salariale* impose à l'employeur de maintenir l'équité salariale après que le programme d'équité ait été complété;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Ville a constitué un *Comité consultatif d'équité salariale* pour effectuer l'évaluation des nouvelles fonctions et des fonctions existantes modifiées;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du départ d'un membre, il y a lieu de modifier la composition du comité;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Julie Legault, directrice, Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne les personnes ci-dessous mentionnées pour agir à titre de membres du *Comité consultatif d'équité salariale* :

- Madame Patricia Lemieux, représentante des salariés cadres;
- Madame Véronique Côté, substitut, représentante des salariés cadres;
- Madame Marie-Josée Bédard, représentante des cols blancs;
- Madame Marie-France Bourque, substitut, représentante des cols blancs;
- Monsieur Jocelyn Dubé, représentant des cols bleus;
- Monsieur Stéphane Pouliot, substitut, représentant des cols bleus;
- Madame Julie Legault, représentante de l'employeur;
- Madame Karine Paradis, représentante de l'employeur;

QUE la résolution 16-08-21 soit remplacée par celle-ci.

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

INITIALES DU MAIRE
007824
INITIALES DU GREFFIER

Ville de Candiac

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

17-08-20 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - 11 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0442;

CONSIDÉRANT le *Règlement 5004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE des P.I.I.A. ont été déposés pour approbation;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif d'urbanisme* à son compte rendu de la réunion du 11 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants, aux conditions mentionnées :

PERMIS DE CONSTRUCTION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-06-51	9, avenue d'Hochelaga	H-241	Approuver la demande de permis de construction pour l'ajout d'un garage attenant et la modification de la façade avant d'une habitation unifamiliale (PIIA 2017-20064).

PERMIS DE CONSTRUCTION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-07-76	235, avenue Liberté	I-405	Approuver la demande de construction pour un bâtiment industriel (PIIA 2017-20074).

PERMIS DE CONSTRUCTION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-07-77	1, rue de Dieppe	H-542	Approuver la demande de permis de construction pour une habitation unifamiliale (PIIA 2017-20096).

INITIALES DU MAIRE
007825
INITIALES DU GREFFIER

Ville de Candiac

PERMIS DE CONSTRUCTION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-07-78	16, rue Duberger	H-526	Approuver la demande de permis de construction pour la modification de la façade avant d'une habitation unifamiliale (PIIA 2017-20093).

CERTIFICAT D'AUTORISATION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-07-79	18, avenue d'Anjou	H-333	Approuver la demande de certificat d'autorisation pour la modification des façades avant et avant secondaire d'une habitation unifamiliale (PIIA 2017-20094).

PERMIS DE CONSTRUCTION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-07-80	116, boulevard Marie-Victorin – Parc André-J.-Côté	P-132	Approuver la demande de permis de construction pour l'ajout d'une toiture au-dessus du pavillon extérieur de l'amphithéâtre du parc André-J.-Côté (PIIA 2017-20098).

CERTIFICAT D'AUTORISATION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-07-81	34 à 60, 66, 68 et 78, rue de Sofia	H-425	Approuver la demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement paysager des habitations multifamiliales (PIIA 2017-20103).

CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-07-82	23-27, chemin Haendel	C-427	Approuver la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le bâtiment commercial (PIIA 2017-20104).

DÉROGATIONS MINEURES			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-07-83	82, avenue Augustin	H-535	Octroyer les dérogations mineures (DM 2017-20089) pour l'habitation unifamiliale de structure isolée.

INITIALES DU MAIRE
007926
INITIALES DU GREFFIER

Ville de Candiac

17-08-21 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - 15 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0457;

CONSIDÉRANT le *Règlement 5004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE des P.I.I.A. ont été déposés pour approbation;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif d'urbanisme* à son compte rendu de la réunion du 15 août 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants, aux conditions mentionnées :

PERMIS DE CONSTRUCTION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-08-84	16, rue de Dieppe	H-542	Approuver la demande de permis de construction d'une habitation unifamiliale (PIIA 2017-20102).

PERMIS DE CONSTRUCTION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-08-85	130, boulevard Marie-Victorin	H-128	Approuver la demande de permis de construction d'une habitation unifamiliale (PIIA 2017-20067).

PERMIS DE CONSTRUCTION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-08-86	132, boulevard Marie-Victorin	H-128	Approuver la demande de permis de construction d'une habitation unifamiliale (PIIA 2017-20065).

PERMIS DE CONSTRUCTION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-08-87	134, boulevard Marie-Victorin	H-128	Approuver la demande de permis de construction d'une habitation unifamiliale (PIIA 2017-20066).

INITIALES DU MAIRE
007827
INITIALES DU GREFFIER

Ville de Candiac

CERTIFICAT D'AUTORISATION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-08-88	136, boulevard Marie-Victorin	H-128	Approuver la demande de certificat d'autorisation pour la modification des façades avant et avant secondaire d'une habitation unifamiliale (PIIA 2017-20094).

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-08-89	87, boulevard Marie-Victorin	C-135	Approuver la demande de PPCMOI (PPCMOI 2017-20112)

PERMIS DE CONSTRUCTION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-08-90	4, avenue Hermès	H-230	Approuver la demande de permis de construction pour la reconstruction du garage attenant d'une habitation unifamiliale (PIIA 2017-20101)

ADDENDA - PERMIS DE CONSTRUCTION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-08-91	9, place Aubert	H-508	Approuver la demande d'addenda au permis de construction afin de modifier le revêtement extérieur léger d'une habitation unifamiliale (PIIA 2017-20105).

ADDENDA - PERMIS DE CONSTRUCTION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-08-92	23, rue Dali	H-514	Approuver la demande d'addenda au permis de construction afin de modifier l'implantation d'une habitation unifamiliale (PIIA 2017-20113).

CERTIFICAT D'AUTORISATION			
N° recommandation	Adresse	Zone concernée	Recommandation
CCU-2017-08-93	38, avenue de Barcelone	H-323	Approuver la demande de permis de certificat d'autorisation pour le remplacement des revêtements extérieurs d'une habitation unifamiliale (PIIA 2017-20097).

INITIALES DU MAIRE
007828
INITIALES DU GREFFIER

Ville de Candiac

17-08-22 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 3, RUE LAURIER

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet des dérogations mineures et demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogations mineures pour le 3, rue Laurier sur le lot 4 426 835 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie. Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0430;

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 3, rue Laurier, sur le lot 4 426 835 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2017-06-50 du *Comité consultatif d'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde les dérogations mineures ayant pour objet d'autoriser une marge avant obligatoire de 4,75 mètres alors que l'article 210 du *Règlement 5000 de zonage* exige une marge avant de 8,18 mètres et une hauteur de 9,14 mètres au-dessus du niveau moyen du centre de la rue alors que l'article 330 du *Règlement 5000 de zonage* exige une hauteur de 8,85 mètres, pour la construction de l'habitation unifamiliale isolée située au 3, rue Laurier, sur le lot 4 426 835 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie.

17-08-23 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 82, AVENUE AUGUSTIN

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet des dérogations mineures et demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogations mineures pour le 82, avenue Augustin sur le lot 4 802 034 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie. Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0440;

INITIALES DU MAIRE
007920
INITIALES DU GREFFIER

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 82, avenue Augustin, sur le lot 4 802 034 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2017-07-83 du *Comité consultatif d'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde les dérogations mineures ayant pour objet d'autoriser une marge avant de 7,93 mètres alors que la grille des usages et normes H-535 de l'Annexe B du *Règlement 5000 de zonage* exige une marge avant minimale de 8,00 mètres et une marge latérale gauche de 1,65 mètre alors que la grille des usages et normes H-535 de l'Annexe B du *Règlement 5000 de zonage* exige une marge latérale minimale de 2,00 mètres, pour la propriété située au 82, avenue Augustin, sur le lot 4 802 034 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie.

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

17-08-24 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES SECTEURS D ET T - ANNÉES 2017-2018 - APPEL D'OFFRES 1645-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0428;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres 1645-TP, travaux de déneigement des secteurs D et T;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac exerce son option de renouvellement et prolonge, pour les années 2017-2018, le contrat de déneigement pour les secteurs D et T accordé à Les Entreprises Canbec Construction inc., pour un montant de 58 800 $ plus toutes taxes applicables, selon les quantités estimées. Les documents d'appel d'offres 1645-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

INITIALES DU MAIRE
007830
INITIALES DU GREFFIER

Ville de Candiac

17-08-25 **RENOUVELLEMENT - LOCATION 124, RUE PAUL-GAUGUIN, CANDIAC**

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0424;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a besoin d'espace supplémentaire afin d'entreposer des équipements;

CONSIDÉRANT QU'UNE *Convention de bail commercial* intervenue avec Construction Roussillon inc. a été signée en date du 25 janvier 2013 relativement à des locaux situés au 124, rue Paul-Gauguin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a autorisé par la résolution 15-08-20 la signature de l'entente intitulée *Renouvellement d'une convention de bail* pour une période de deux ans, soit du 25 janvier 2016 au 24 janvier 2018, qui inclut une option de renouvellement d'un an, soit du 25 janvier 2018 au 24 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire exercer son option de renouvellement d'un an pour la période du 25 janvier 2018 au 24 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'exercice de l'option de renouvellement prévue à l'entente intitulée *Renouvellement d'une convention de bail* pour la période du 25 janvier 2018 au 24 janvier 2019, au coût de 3 433,32 $ par mois, plus toutes taxes applicables.

17-08-26 **OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION DU PAVAGE SUR LE SITE DE LA PATINOIRE MONTCALM - APPEL D'OFFRES 1754-TP**

CONSIDÉRANT les rapports 2017-0097 et 2017-0423;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner pour la réfection du pavage sur le site de la patinoire Montcalm et que lors de l'ouverture des soumissions, deux d'entre elles ont soumis une proposition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à Les pavages M.C.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de réfection du pavage sur le site de la patinoire Montcalm, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 36 340,48 $, plus toutes taxes

INITIALES DU MAIRE
007831
INITIALES DU GREFFIER

applicables, selon les quantités estimées. Les documents d'appel d'offres 1754-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

17-08-27 **OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE PEINTURE DES COMPARTIMENTS D'ENTREPOSAGE AU GARAGE MUNICIPAL - APPEL D'OFFRES 1755-TP**

CONSIDÉRANT les rapports 2017-0096 et 2017-0456;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner pour les travaux de peinture des compartiments d'entreposage au garage municipal et que lors de l'ouverture des soumissions, les deux entreprises ont soumis une proposition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à 9199-3675 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de peinture des compartiments d'entreposage au garage municipal, pour un montant de 34 500 $, plus toutes taxes applicables. Les documents d'appel d'offres 1755-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

17-08-28 **OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ÎLOTS DE VERDURE - APPEL D'OFFRES 1757-TP**

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0453;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour les travaux d'aménagement des îlots de verdure et que lors de l'ouverture des soumissions, une d'entre elles a soumis une proposition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à 9357-4838 Québec inc. le contrat de travaux d'aménagement des îlots de verdure, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 30 222 $, plus toutes taxes applicables, selon les quantités estimées. Les documents d'appel d'offres 1757-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

INITIALES DU MAIRE
007832
INITIALES DU GREFFIER

17-08-29 **AUTORISATION - TRANSACTIONS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0363;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Robert Martineau, directeur, Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics doit effectuer diverses transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec relativement à la gestion de la flotte de véhicules appartenant à la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des mandataires à cette fin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise madame Johanne Corbeil, greffière par intérim, Services juridiques, à signer la procuration soumise au conseil confirmant la nomination de messieurs Sébastien Lévesque, directeur, Service des travaux publics, et Jean-François Bergevin, chef de section, réseaux et mécanique, Service des travaux publics, à titre de mandataires pour la Ville de Candiac afin d'effectuer toute transaction nécessaire auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec relativement à la gestion de la flotte de véhicules appartenant à la Ville;

QUE la résolution 14-10-24 soit, par la présente, abrogée.

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

17-08-30 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1393 DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE**

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil du *Règlement 1393 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la ville.*

INITIALES DU MAIRE
037933
INITIALES DU GREFFIER

Ville de Candiac

17-08-31 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 4999-009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 4999 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE D'ÉTAGES POUR LE CADRE BÂTI SITUÉ SUR LE BOULEVARD DE L'INDUSTRIE AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME INTITULÉ « REQUALIFICATION DE LA PORTION SUD DU PARC INDUSTRIEL MONTCALM »**

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil du *Règlement 4999-009 modifiant le Règlement 4999 relatif au plan d'urbanisme afin d'augmenter le nombre d'étages pour le cadre bâti situé sur le boulevard de l'Industrie au programme particulier d'urbanisme intitulé « Requalification de la portion sud du parc industriel Montcalm »*.

17-08-32 **ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT 4999-009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 4999 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE D'ÉTAGES POUR LE CADRE BÂTI SITUÉ SUR LE BOULEVARD DE L'INDUSTRIE AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME INTITULÉ « REQUALIFICATION DE LA PORTION SUD DU PARC INDUSTRIEL MONTCALM »**

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0450;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 28 août 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le projet du *Règlement 4999-009 modifiant le Règlement 4999 relatif au plan d'urbanisme afin d'augmenter le nombre d'étages pour le cadre bâti situé sur le boulevard de l'Industrie au programme particulier d'urbanisme intitulé « Requalification de la portion sud du parc industriel Montcalm »*, conservé aux archives;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 18 septembre 2017, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière par intérim.

INITIALES DU MAIRE
007834
INITIALES DU GREFFIER

Ville de Candiac

17-08-33 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 5000-033 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 5000 DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE C-139 À MÊME LA ZONE C-138 ET UNE PARTIE DE LA ZONE H-140, D'ABROGER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C-138, DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-139 ET H-140**

Madame la conseillère Anne Scott donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil *Règlement 5000-033 modifiant le Règlement 5000 de zonage afin d'agrandir les limites de la zone C-139 à même la zone C-138 et une partie de la zone H-140, d'abroger la grille des usages et normes de la zone C-138, de modifier les grilles des usages et des normes des zones C-139 et H-140.*

17-08-34 **ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 5000-033 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 5000 DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE C-139 À MÊME LA ZONE C-138 ET UNE PARTIE DE LA ZONE H-140, D'ABROGER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C-138, DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES DES ZONES C-139 ET H-140**

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0451;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 28 août 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le premier projet du *Règlement 5000-033 modifiant le Règlement 5000 de zonage afin d'agrandir les limites de la zone C-139 à même la zone C-138 et une partie de la zone H-140, d'abroger la grille des usages et normes de la zone C-138, de modifier les grilles des usages et normes des zones C-139 et H-140,* conservé aux archives;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 18 septembre 2017, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière par intérim.

INITIALES DU MAIRE
007935
INITIALES DU GREFFIER

Ville de Candiac

17-08-35 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION - PPCMOI 111 238 RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT COMMERCIAL SUR LES LOTS 2 094 002 ET 2 347 544 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAPRAIRIE, EN VERTU DU RÈGLEMENT 5008 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0449;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a adopté le *Règlement 5008 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (**Règlement**) à sa séance du 15 avril 2013 et que ce règlement est en vigueur depuis le 18 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité dotée d'un *Comité consultatif d'urbanisme* (**CCU**) doit, après consultation du comité, accorder ou refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui est présenté;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 15 août 2017, le CCU a recommandé favorablement l'approbation de la demande du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble déposée le 11 août 2017 correspondant à l'agrandissement de l'immeuble situé sur les lots 2 094 002 et 2 347 544, cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, situés dans la zone C-135;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux critères énoncés au Règlement et qu'il respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Candiac, conformément à l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

CONSIDÉRANT QU'en vue d'enclencher un processus de consultation, un premier projet de résolution doit être adopté par le conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, en vertu du Règlement, un premier projet de résolution du PPCMOI 111 238 relatif à l'agrandissement du bâtiment commercial, ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour les lots 2 094 002 et 2 347 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie;

INITIALES DU MAIRE 007836 INITIALES DU GREFFIER

QUE le tout soit selon l'autorisation et les plans déposés avec la demande du 11 août 2017, lesquels sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante, et ce, aux conditions suivantes :

1. L'implantation du projet doit respecter le plan projet d'implantation, minute 42 608, signé par monsieur Fabien Grutman, arpenteur-géomètre en date du 11 août 2017;
2. Le bâtiment principal doit respecter les élévations d'architecture réalisées par madame Anick St-Laurent, architecte en date du 25 juillet 2017 et déposées le 16 août 2017;
3. L'aménagement paysager du projet doit respecter le plan d'aménagement paysager réalisé en date du 15 juillet 2017 et révisé le 16 août 2017 par monsieur Van Hacker, horticulteur;
4. Les enseignes apposées sur le bâtiment doivent respecter les dimensions et les localisations se trouvant sur les plans réalisés par Image & cie en date du 15 août 2017 et révisés le 16 août 2017;
5. Les équipements mécaniques (chauffage et ventilation) doivent être localisés sur le toit du bâtiment principal. Un écran visuel conçu pour camoufler les équipements visibles de la voie publique et des terrains adjacents devra être implanté. Cet écran doit s'harmoniser à l'architecture et aux couleurs des matériaux de revêtement extérieur du bâtiment.

QUE si le PPCMOI 111 238 autorisé par la demande n'a pas été réalisé ou n'est pas en voie de réalisation dans un délai de dix-huit mois après l'adoption de la présente résolution, cette résolution deviendra nulle et sans effet;

Que toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet soit tenue le 18 septembre 2017, à 19 heures en la salle du conseil municipal située au 100, boulevard Montcalm Nord, à Candiac afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ville de Candiac

17-08-36 **ADOPTION - RÈGLEMENT 5000-032 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 5000 DE ZONAGE AFIN DE CORRIGER UNE DISPOSITION SUR LES RÈGLES D'INTERPRÉTATION DES USAGES PERMIS, D'ABROGER LE CALCUL DE LA MARGE DE RECUL OBLIGATOIRE, D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE AU CALCUL DU POURCENTAGE DES MATÉRIAUX, DE RÉDUIRE LE POURCENTAGE D'OUVERTURE MINIMAL EXIGÉ POUR LA FAÇADE PRINCIPALE ET LA FAÇADE ARRIÈRE D'UN BÂTIMENT CONTIGU SITUÉ DANS LES ZONES H-153, H-432, H-435, H-436 ET H-437, D'AUGMENTER LE NIVEAU MAXIMUM AUTORISÉ DU PLANCHER DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET DU TOIT D'UN STATIONNEMENT PAR RAPPORT AU NIVEAU DU CENTRE DE LA RUE DANS LA ZONE H-153, D'AUTORISER LES PANNEAUX SOLAIRES SUR LES FAÇADES D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL POUR LES USAGES INDUSTRIELS, D'AUTORISER LES SYSTÈMES DE GÉOTHERMIE POUR TOUTES LES CLASSES D'USAGES ET DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES DES ZONES H-153 ET H-542**

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0429;

CONSIDÉRANT QU'un second projet du *Règlement 5000-032 modifiant le Règlement 5000 de zonage afin de corriger une disposition sur les règles d'interprétation des usages permis, d'abroger le calcul de la marge de recul obligatoire, d'ajouter une disposition relative au calcul du pourcentage des matériaux, de réduire le pourcentage d'ouverture minimal exigé pour la façade principale et la façade arrière d'un bâtiment contigu situé dans les zones H-153, H-432, H-435, H-436 et H-437, d'augmenter le niveau maximum autorisé du plancher du rez-de-chaussée et du toit d'un stationnement par rapport au niveau du centre de la rue dans la zone H-153, d'autoriser les panneaux solaires sur les façades d'un bâtiment principal pour les usages industriels, d'autoriser les systèmes de géothermie pour toutes les classes d'usages et de modifier les grilles des usages et normes des zones H-153 et H-542* a été adopté le 3 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu à la suite de la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et que conséquemment, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du règlement deux jours juridiques avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

INITIALES DU MAIRE
007838
INITIALES DU GREFFIER

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le *Règlement 5000-032 modifiant le Règlement 5000 de zonage afin de corriger une disposition sur les règles d'interprétation des usages permis, d'abroger le calcul de la marge de recul obligatoire, d'ajouter une disposition relative au calcul du pourcentage des matériaux, de réduire le pourcentage d'ouverture minimal exigé pour la façade principale et la façade arrière d'un bâtiment contigu situé dans les zones H-153, H-432, H-435, H-436 et H-437, d'augmenter le niveau maximum autorisé du plancher du rez-de-chaussée et du toit d'un stationnement par rapport au niveau du centre de la rue dans la zone H-153, d'autoriser les panneaux solaires sur les façades d'un bâtiment principal pour les usages industriels, d'autoriser les systèmes de géothermie pour toutes les classes d'usages et de modifier les grilles des usages et normes des zones H-153 et H-542,* avec dispense de lecture.

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

***

Des personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-08-37 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 50.

NORMAND DYOTTE
Maire

EDITH COLLARD
Assistante-greffière

INITIALES DU MAIRE
007839
INITIALES DU GREFFIER

Adoption du premier projet de résolution – PPCMOI 111 238 relatif à l'agrandissement du bâtiment commercial sur les lots 2 094 002 et 2 347 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, en vertu du *Règlement 5008 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*

SECTION 1 TERRITOIRE D'APPLICATION

La présente résolution s'applique aux lots 2 094 002 et 2 347 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, situés dans la zone C-135.

SECTION 2 AUTORISATION

Malgré le *Règlement 5000 de zonage*, l'agrandissement du bâtiment commercial est autorisé aux conditions prévues à la section 5 de la présente résolution.

SECTION 3 DESCRIPTION DU PROJET PARTICULIER

1. Agrandissement du bâtiment situé au 87, boulevard Marie-Victorin, entre autres, à des fins de service de construction et entrepôt;

2. Réaménagement d'une aire de stationnement.

SECTION 4 DÉROGATIONS AUTORISÉES

Il est autorisé de déroger au *Règlement 5000 de zonage* de la Ville de Candiac pour ce projet particulier quant aux normes suivantes :

1. Autoriser les usages « service de construction » et « entrepôt », alors que la classe d'usages « industrie légère (I-2) » n'est pas autorisée à la grille des usages et normes de la zone C-135;

2. Autoriser une allée de circulation d'une largeur minimale de 4 mètres au lieu de 6 mètres (tableau 7-2 de l'article 254);

3. Autoriser des entrées charretières d'une largeur minimale de 4 mètres au lieu de 6 mètres (tableau 7-3 de l'article 254);

4. Autoriser un porte-à-faux faisant corps avec le bâtiment principal représentant 54% de la longueur du mur avant du bâtiment principal dans la cour avant au lieu de 50% (article 397);

5. Autoriser des conteneurs extérieurs semi-enfouis sans la présence d'un abri ou d'un enclos les ceinturant (article 411);

6. Autoriser des conteneurs extérieurs semi-enfouis alors que la note 2 de la grille des usages et normes de la zone C-135 exige une chambre à déchets à l'intérieur du bâtiment (article 412);

Les travaux de construction devront être terminés dans les douze (12) mois suivant l'émission du permis de construction.

Les travaux d'aménagement paysager devront être complétés dans les six (6) mois suivant la fin des travaux de construction autorisés par le permis. En cas d'impossibilité de compléter les travaux à cause du climat, un délai peut être autorisé jusqu'au 15 juin suivant le parachèvement de la construction.

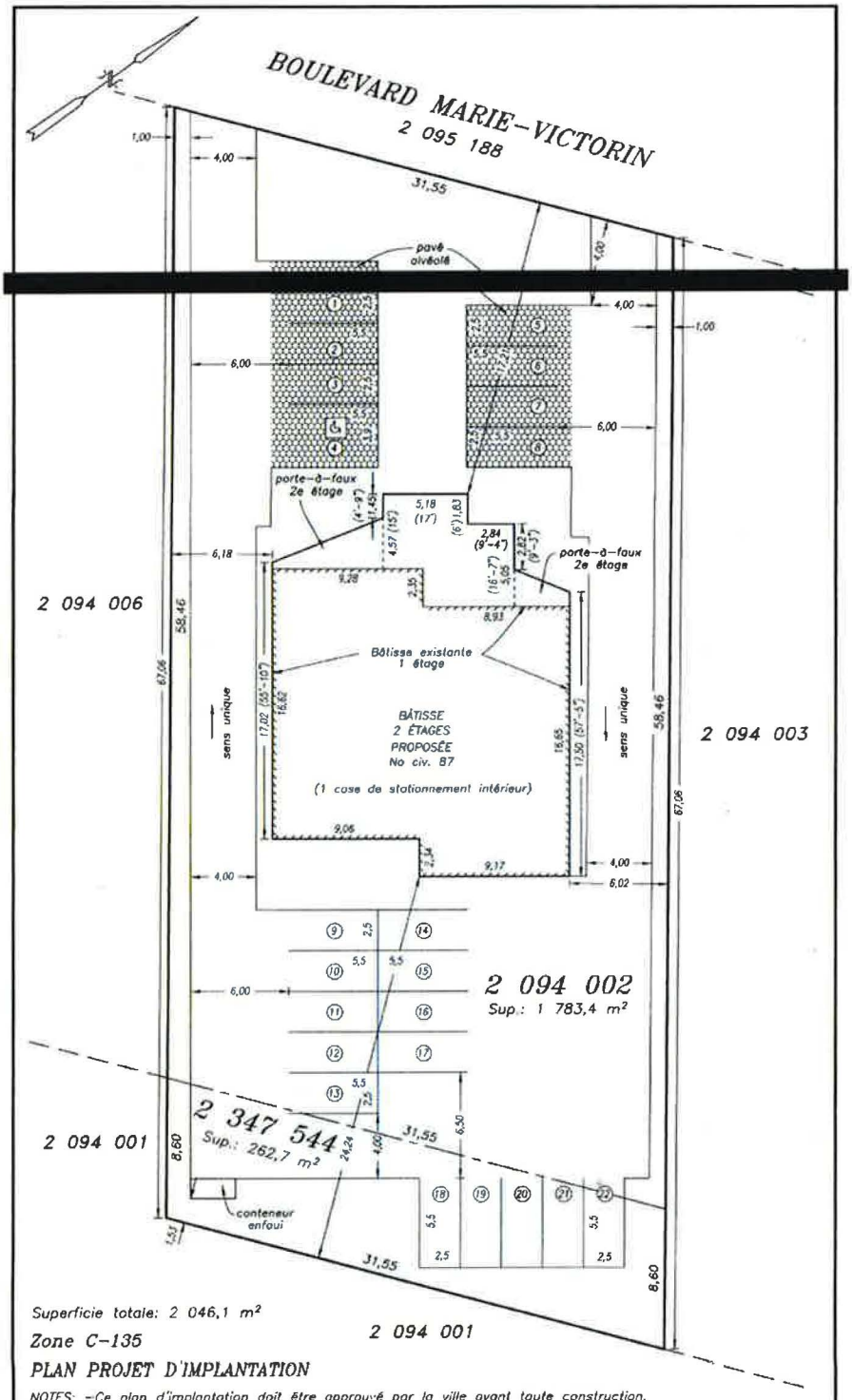

Superficie totale: 2 046,1 m²

Zone C-135

2 094 001

PLAN PROJET D'IMPLANTATION

NOTES: -Ce plan d'implantation doit être approuvé par la ville avant toute construction.
-Les marques ou repères posés sur le terrain ne devront pas être utilisés avant l'émission du certificat d'implantation.
-Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (S.I.) et celles entre les parenthèses en pieds (m.a.).
-Localisation et mesures de la bâtisse selon plan de Madame Louise Rivard arpenteure-géomètre fait en date du 12/11/2015.

FABIEN GRUTMAN
arpenteur-géomètre inc.
7325, CHEMIN DE CHAMBLY, SAINT-HUBERT (QUÉBEC) J3Y 3S1 tél.:(450) 443-2855
Greffe de Louis Langlois, arpenteur-géomètre, tél.:(450) 462-0111

LOT(S): 2 094 002 ET 2 347 544
CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: LAPRAIRIE
MUNICIPALITÉ: VILLE DE CANDIAC

COPIE CONFORME ÉMISE
Le :
Par:

Échelle : 1 : 250 | Dessiné par : M.L | Levé le

Préparé à Longueuil par : FABIEN GRUTMAN

Date : 11 AOÛT 2017
Dossier : G21 939
Minute : 42 608

SURFACE ASPHALTÉ NON REPRÉSENTATIVE
DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN
D'IMPLANTATION VOIR PAGE 4

PRÉSENTÉ PAR: GESTION MGO INC.

PROJET: AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU 87 MARIE-VICTORIN

TITRE: PERSPECTIVE DE L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT

ÉCHELLE: AUCUNE

DATE: 02-08-2017

2/13

Groupe PDA Inc. 894 Jean-Neveu Longueuil J4G 2M1 514-370-2800 a.stlaurent@groupepda.com

Groupe PDA Architectes

DISTANCE LIMITATIVE:
6m À LA LIMITE DE LOT
SELON TAB. 9.10.14.5.-A
SUPERFICIE DE FAÇADE DE RAYONNEMENT ÉTAGE 69.67m² (750pi²)
SURFACE OCCUPÉE PAR DES BAIES NON PROTÉGÉES PERMIS 47.95%
SUPERFICIE PROPOSÉ 25.4m²(273.5pi²) SOIT 36.5%
POURCENTAGE MAXIMALE DE SURFACE OCCUPÉE PAR DES
BAIES NON PROTÉGÉES COMPRIS ENTRE 25% ET 50%:
TYPE DE CONSTRUCTION COMBUSTIBLE PERMISE
TYPE DE REVÊTEMENTS INCOMBUSTIBLE REQUIS
DRF EXIGÉ: 45min.

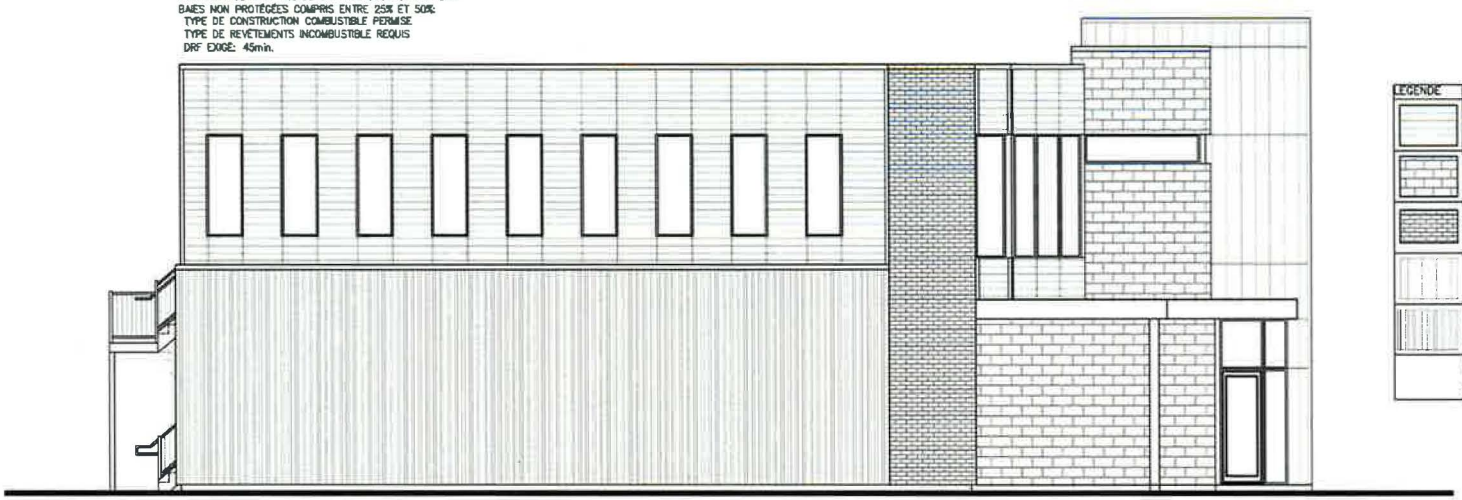

LÉGENDE	DESCRIPTION DU REVÊTEMENT
	REVÊTEMENT D'ACIER MAC MS14 HORIZONTALE COULEUR GRIS MÉTALLIQUE
	BLOC ARCHITECTURALE PERMACON FINI LISE COULEUR CHARBON JOINT DE MORTIER MÊME COULEUR QUE LE BLOC
	BRIQUE DE MERIDIAN(ANCIENNEMENT FORTERRA/HANSON) FORMAT CSR COULEUR FLAMENCO II JOINT DE MORTIER MÊME COULEUR QUE LA BRIQUE
	REVÊTEMENT D'ACIER MAC MS8 VERTICALE COULEUR GRIS MÉTALLIQUE
	REVÊTEMENT EXISTANT PEINT COULEUR CLAIRNETTE BASSE DE SICO OU ÉQUIVALENT
	MARQUISE, COLONNES, PORTES ET FENÊTRES COULEUR NOIR SOLIN NOIR OU GRIS MÉTALLIQUE SELON LE REVÊTEMENT OU IL SE SITUE

Ordre des architectes du Québec
2017.07.25
A 5292
ANICK ST-LAURENT
ARCHITECTE

PRÉSENTÉ PAR: GESTION MGG INC.

PROJET: AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU 87 MARIE-VICTORIN

TITRE: ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

DATE: 02-08-2017

9/13

Groupe PDA Inc., 884 Jean-Neveu Longueuil J4G 2M1 514-370-2866, a.stlaurent@groupepda.com

Groupe PDA Architectes

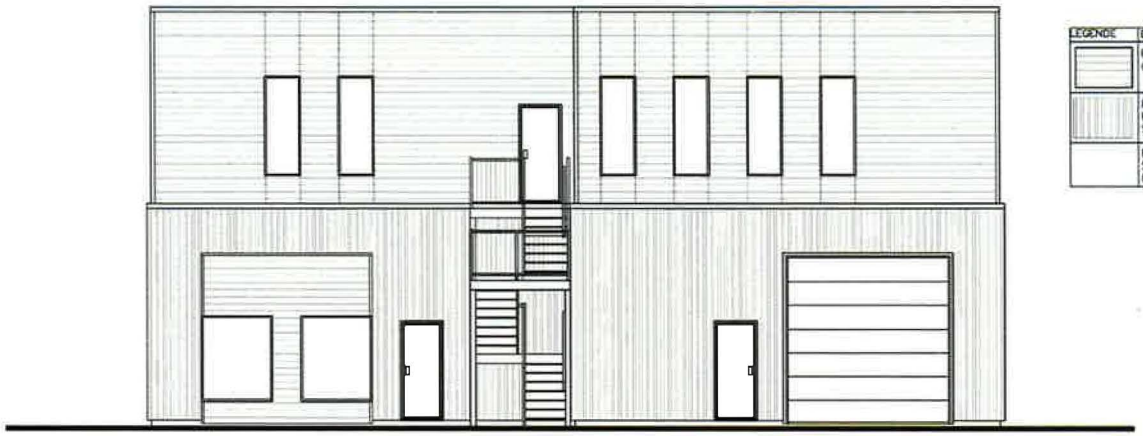

LÉGENDE	DESCRIPTION DU REVÊTEMENT
	REVÊTEMENT D'ACIER MAC MS14 HORIZONTALE COULEUR GRIS MÉTALLIQUE
	REVÊTEMENT EXISTANT PEINT COULEUR CLARINETTE BASSE DE SICO OU ÉQUIVALENT
	ESCALIER, COLONNES, PORTES ET FENÊTRES COULEUR NOIR SOUIN NOIR OU GRIS MÉTALLIQUE SELON LE REVÊTEMENT OU IL SE SITUE

Ordre des architectes du Québec
2017.07.25
A 5292
ANICK ST-LAURENT
ARCHITECTE

PRÉSENTÉ PAR: GESTION MGG INC.

PROJET: AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU 87 MARIE-VICTORIN

TITRE: ÉLÉVATION ARRIÈRE

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

DATE: 02-08-2017

10/13

Groupe PDA Inc., 894 Jean-Neveu Longueuil J4G 2M1 514-370-2800, a.stlaurent@groupepda.com

Groupe PDA Architectes

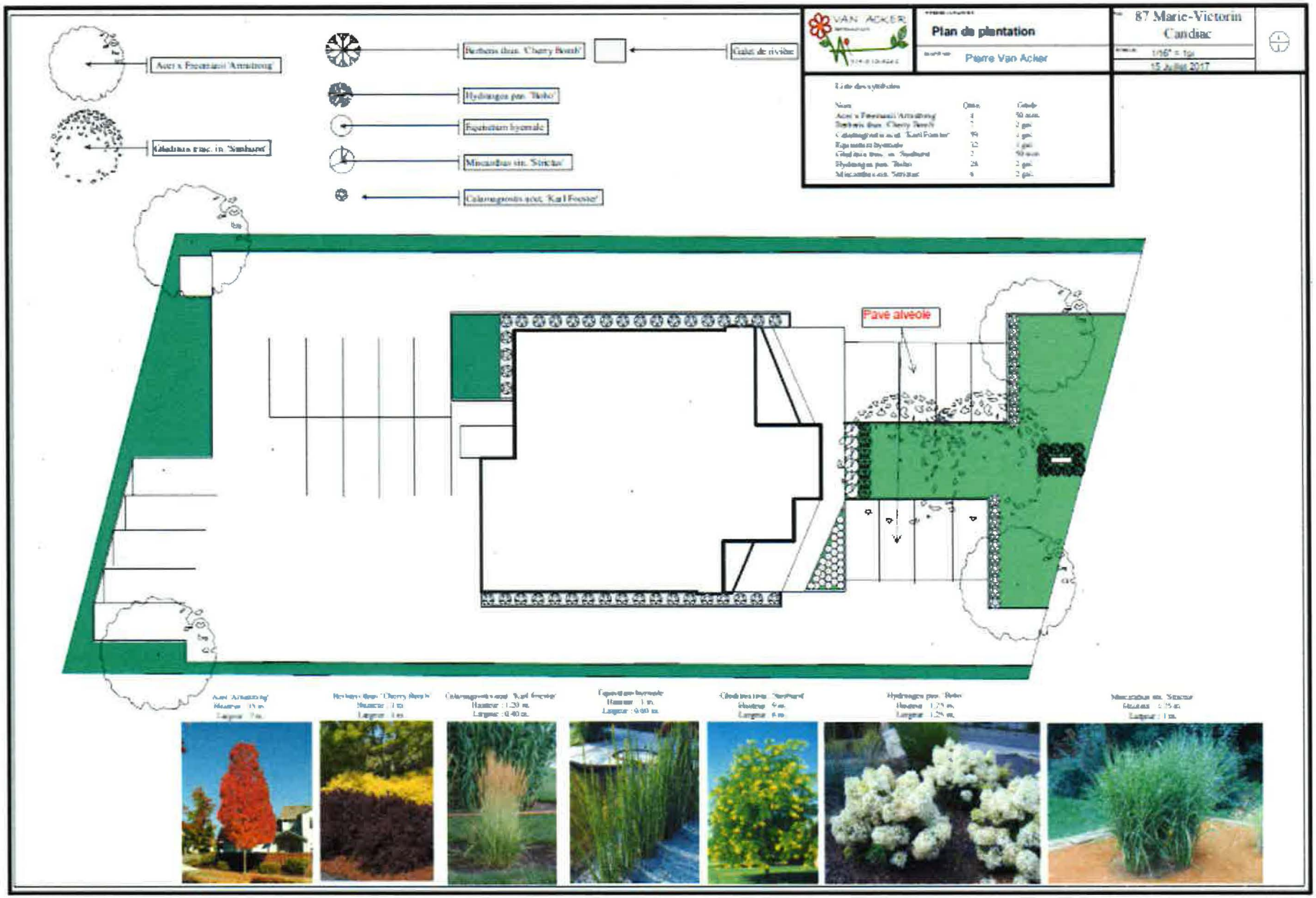
VAN ACKER
Plan de plantation
Pierre Van Acker
87 Marie-Victorin
Candiac
15 Juillet 2017
Acer x Freemanii 'Armstrong'
Berberis thun. 'Cherry Bomb'
Galet de rivière
Hydrangea pan. 'Bobo'
Equisetum hyemale
Miscanthus sin. 'Strictus'
Calamagrostis acut. 'Karl Foerster'
Pavé alvéolé

A ÉLÉVATION FAÇADE

Échelle: 1/8" = 1'-0"

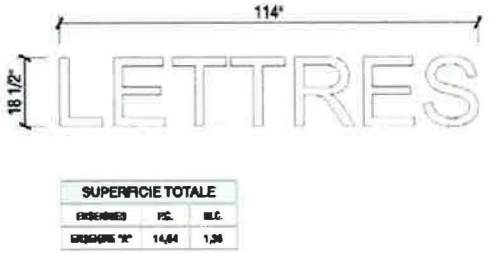

SUPERFICIE TOTALE		
ENSEIGNES	P.C.	M.C.
ENSEIGNE "A"	14,64	1,36

A LETTRES INDIVIDUELLES LUMINEUSES

Lettres fabriquées en aluminium peint, avec moulure de 1".
Faces de plastique pigmenté blanc (ou selon requis).
Éclairage interne aux DELs blancs.

Logos à déterminer selon locataires

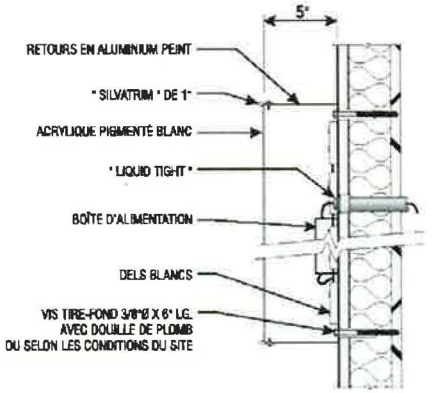

A COUPE

Échelle: aucune

Image & CIE

1124, Montée St-Nicolas, St-Nicolas, Qc, J7A 3G9
450-432-4267

CLIENT: Marie-Victorin ADRESSE: Candiac VENTE: N. Lachance DESIGNER: C. Kossling DATE: 15-08-2017 RÉVISION 1: 16-08-2017